
PACS

Il est nécessaire de remplir le formulaire en ligne ci-après ou de se rendre en mairie pour retirer le dossier et y joindre les pièces à fournir.

Dès que le dossier est complet, prendre rendez-vous pour conclure votre Pacs auprès de l'officier d'Etat civil de la mairie. La présence des deux personnes est obligatoire au dépôt du dossier.

Adoption

L'adoption permet de créer un lien de entre l'adoptant et l'adopté.

Une personne seule ou un couple marié, pacsé ou vivant en concubinage peut adopter un mineur ou un majeur, français ou étranger.

L'adoption peut être **simple** ou **plénière**. Dans le cas de l'adoption simple, les liens avec la famille d'origine sont maintenus. Dans le cas de l'adoption plénière, il y a une rupture totale des liens de l'adopté avec sa famille d'origine.

C'est l'adoptant qui doit faire la demande de l'adoption

Adoption d'un mineur

- › [Adoption par une personne seule](#)
- › [Adoption par un couple](#)
- › [Adoption de l'enfant de son époux, du partenaire de Pacs ou du concubin](#)

Adoption d'un majeur

- › [Adoption par une personne seule](#)
- › [Adoption par un couple](#)
- › [Adoption de l'enfant de son époux, partenaire ou concubin](#)

Pour en savoir plus

- › [Site de l'Agence française de l'adoption \(Afa\)](#)
Agence française de l'adoption (Afa)

Voir aussi...

- › [Autorité parentale](#) (particuliers)
- › [Nom et prénom](#) (particuliers)
- › [Congé d'adoption dans le secteur privé](#) (particuliers)
- › [Congé d'adoption dans la fonction publique](#) (particuliers)

@ Services en ligne et formulaires



- › [Requête en adoption plénière d'un enfant par des époux](#) - Formulaire - Cerfa n°15736*03
- › [Requête en adoption simple d'un mineur par une personne à titre individuel](#) - Formulaire - Cerfa n°15737*04
- › [Requête en adoption simple d'un majeur par des époux](#) - Formulaire - Cerfa n°15738*03
- › [Requête en adoption simple d'un majeur par une personne à titre individuel](#) - Formulaire - Cerfa n°15739*03
- › [Requête en adoption simple d'un enfant par des époux](#) - Formulaire - Cerfa n°15740*04
- › [Requête en adoption simple de l'enfant du conjoint, partenaire ou concubin](#) - Formulaire - Cerfa n°15741*05
- › [Requête en adoption plénière d'un enfant par une personne à titre individuel](#) - Formulaire - Cerfa n°15742*03
- › [Requête en adoption plénière de l'enfant du conjoint, partenaire ou concubin](#) - Formulaire - Cerfa n°15743*05

Comment faire si...

- › [J'ai besoin de faire garder mes enfants](#) (particuliers)
- › [plus](#) (particuliers)

Questions - Réponses



- › [Quelles sont les différences entre l'adoption simple et l'adoption plénière ?](#) (particuliers)
- › [Comment faire une demande d'agrément ?](#) (particuliers)
- › [Comment adopter un enfant à l'étranger ?](#) (particuliers)
- › [En cas de délaissement parental, l'adoption d'un enfant est-elle possible ?](#) (particuliers)
- › [Un européen peut-il adopter en France ?](#) (particuliers)

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/pacs-mariage/pacs?xml=N133&cHash=64da1e75522ee2832fffc22b36d3112f?>

Adoption

L'adoption permet de créer un lien de entre l'adoptant et l'adopté.

Une personne seule ou un couple marié, pacsé ou vivant en concubinage peut adopter un mineur ou un majeur, français ou étranger.

L'adoption peut être **simple** ou **plénière**. Dans le cas de l'adoption simple, les liens avec la famille d'origine sont maintenus. Dans le cas de l'adoption plénière, il y a une rupture totale des liens de l'adopté avec sa famille d'origine.

C'est l'adoptant qui doit faire la demande de l'adoption

Adoption d'un mineur

- › [Adoption par une personne seule](#)
- › [Adoption par un couple](#)
- › [Adoption de l'enfant de son époux, du partenaire de Pacs ou du concubin](#)

Adoption d'un majeur

- › [Adoption par une personne seule](#)
- › [Adoption par un couple](#)
- › [Adoption de l'enfant de son époux, partenaire ou concubin](#)

Pour en savoir plus

- › [Site de l'Agence française de l'adoption \(Afa\)](#)
Agence française de l'adoption (Afa)

Voir aussi...

- › [Autorité parentale](#) (particuliers)
- › [Nom et prénom](#) (particuliers)
- › [Congé d'adoption dans le secteur privé](#) (particuliers)
- › [Congé d'adoption dans la fonction publique](#) (particuliers)

@ Services en ligne et formulaires

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/pacs-mariage/pacs?xml=N133&cHash=64da1e75522ee2832ffc22b36d3112f?>

- › [Requête en adoption plénière d'un enfant par des époux](#) - Formulaire - Cerfa n°15736*03
- › [Requête en adoption simple d'un mineur par une personne à titre individuel](#) - Formulaire - Cerfa n°15737*04
- › [Requête en adoption simple d'un majeur par des époux](#) - Formulaire - Cerfa n°15738*03
- › [Requête en adoption simple d'un majeur par une personne à titre individuel](#) - Formulaire - Cerfa n°15739*03
- › [Requête en adoption simple d'un enfant par des époux](#) - Formulaire - Cerfa n°15740*04
- › [Requête en adoption simple de l'enfant du conjoint, partenaire ou concubin](#) - Formulaire - Cerfa n°15741*05
- › [Requête en adoption plénière d'un enfant par une personne à titre individuel](#) - Formulaire - Cerfa n°15742*03
- › [Requête en adoption plénière de l'enfant du conjoint, partenaire ou concubin](#) - Formulaire - Cerfa n°15743*05

Comment faire si...

- › [J'ai besoin de faire garder mes enfants \(particuliers\)](#)
- › [plus \(particuliers\)](#)

Questions - Réponses

- › [Quelles sont les différences entre l'adoption simple et l'adoption plénière ?](#) (particuliers)
- › [Comment faire une demande d'agrément ?](#) (particuliers)
- › [Comment adopter un enfant à l'étranger ?](#) (particuliers)
- › [En cas de délaissement parental, l'adoption d'un enfant est-elle possible ?](#) (particuliers)
- › [Un européen peut-il adopter en France ?](#) (particuliers)

CONTACT

MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/pacs-mariage/pacs?xml=N133&cHash=64da1e75522ee2832fffc22b36d3112f?>

